

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°14 du 9 avril 2010

**PARTIE TEMPORAIRE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°17

CIRCULAIRE N° 200252/DEF/DCSCA/CCC-M/PERS

relative aux concours externe sur épreuves ouvert en 2010 pour le recrutement d'élèves commissaires de l'armée de terre, d'élèves commissaires de la marine et d'élèves commissaires de l'air.

Du 5 mars 2010

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : « cellule de conduite du changement marine » ; section « personnel ».

CIRCULAIRE N° 200252/DEF/DCSCA/CCC-M/PERS relative aux concours externe sur épreuves ouvert en 2010 pour le recrutement d'élèves commissaires de l'armée de terre, d'élèves commissaires de la marine et d'élèves commissaires de l'air.

Du 5 mars 2010

NOR D E F E 1 0 5 0 3 8 1 C

Références :

Décret n° 2008-950 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 32 ; signalé au BOC 43/2008. ; BOEM 311-0.2.1, 321.1, 332.1.2.2, 512.2.1) modifié.
Arrêté du 14 avril 2009 (JO n° 99 du 28 avril 2009, texte n° 17 ; signalé au BOC 20/2009. ; BOEM 321.2, 332.1.2.2, 510.2.1.2, 512.2.2, 768.3, 770.1.5.1).

Référence de publication : BOC N°14 du 9 avril 2010, texte 17.

Un concours externe unique pour le recrutement d'élèves commissaires de l'armée de terre, d'élèves commissaires de la marine et d'élèves commissaires de l'air est ouvert en 2010.

La direction centrale du service du commissariat des armées « cellule de conduite du changement marine » est chargée de l'organisation du concours.

1. CALENDRIER DES ÉPREUVES.

1.1. Admissibilité.

Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront à Paris et, si le nombre de candidats le justifie, à Bordeaux, Lyon, Metz, Rennes et Toulon.

Les directives d'organisation des centres de concours relèvent de la direction centrale du service du commissariat des armées « cellule de conduite du changement marine », les modalités pratiques d'organisation reviennent aux directions locales de chaque service.

Le calendrier des épreuves écrites est le suivant :

- lundi 7 juin 2010, de 13 heures à 18 heures : composition sur un sujet se rapportant à l'évolution générale des idées et des faits politiques, économiques et sociaux depuis le début du xx^e siècle (coefficient 6) ;
- mardi 8 juin 2010, de 13 heures à 18 heures : composition sur un sujet de droit privé ou de droit public ou de sciences économiques ou de sciences et techniques de gestion, selon le programme fixé par l'arrêté de seconde référence (coefficient 7) ;
- mercredi 9 juin 2010 :
 - de 9 heures à 11 heures : épreuves de langue vivante (coefficient 2) ;
 - de 14 heures à 18 heures : épreuves de synthèse de dossier (coefficient 5).

1.2. Admission.

Les épreuves orales et sportives d'admission auront lieu à Paris, du 19 au 30 juillet 2010.

1.2.1. Épreuves orales.

Elles comprennent :

- un entretien avec le jury portant sur tout sujet permettant d'apprécier les connaissances générales du candidat, ses qualités de jugement et d'expression. Il débute par un exposé de sept minutes maximum sur un sujet tiré au sort se rapportant à l'évolution des idées et des faits politiques, économiques et sociaux depuis 1945 (préparation : 30 minutes, durée : 30 minutes, coefficient 8) ;
- une interrogation portant sur le droit privé, le droit public, les sciences économiques ou les sciences et techniques de gestion, selon le choix du candidat lors de son inscription et sur le même programme qu'à l'écrit (préparation : 30 minutes, durée : 20 minutes, coefficient 8) ;
- une interrogation sur la langue vivante choisie à l'écrit et portant sur un texte emprunté à la presse et traitant d'un sujet d'actualité (préparation : 15 minutes, durée : 15 minutes, coefficient 2).

1.2.2. Épreuves sportives.

Elles comprennent :

- une épreuve de natation (50 mètres en nage libre) ;
- une épreuve de grimper à la corde (5 mètres) ;
- une course de vitesse (50 mètres) ;
- une course de demi-fond (3000 mètres).

La note finale des épreuves sportives (coefficient 2) est égale à la moyenne des notes obtenues à chacune des épreuves sportives après application des différents coefficients.

2. DOSSIER DE CANDIDATURE.

La direction centrale du service du commissariat des armées « cellule de conduite du changement terre, marine et air » adressera à tout candidat qui en fera la demande un dossier type comportant les imprimés nécessaires pour faire acte de candidature. Par ailleurs, le dossier de candidature est téléchargeable sur le site Internet : www.commissairesdanslesarmees.defense.gouv.fr.

Les candidatures devront parvenir pour le 30 avril 2010 à la direction du service du commissariat des armées « cellule de conduite du changement marine » (2, rue royale - 00352 ARMÉES). Un numéro vert est mis à la disposition des candidats : 0800-627-246.

Les étudiants qui doivent subir leur dernier examen en vue de l'obtention du diplôme permettant de se présenter au concours, après le 30 avril 2010, peuvent néanmoins constituer leur dossier, sous réserve de produire leur diplôme avant la date d'admission dans les écoles de formation.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de division aérienne,
directeur central adjoint du commissariat des armées,*

Jean-Marc COFFIN.